

prix maximum était différent pour les divers établissements, certains devaient vendre à un prix inférieur au maximum fixé, afin d'assurer la marche de l'entreprise, parce que certaines sociétés étaient exposées à ne pas faire d'affaires si elles ne baissaient pas leurs prix de manière à pouvoir soutenir la concurrence. Il était donc nécessaire qu'un certain volume de ventes se fit à un prix inférieur au maximum, et le Gouvernement s'en est rendu compte dès le début. Cependant, le Gouvernement a dit à l'industrie meunière,—et on ne saurait le contester puisqu'il s'agit de déclarations de gens haut placés qui étaient chargés de ces questions,—déclarations que personne n'a contraires,—qu'il avait décidé du montant qu'il accorderait à l'industrie sous forme de subventions, et qu'il n'avait pas l'intention d'accorder davantage. Le Gouvernement tolérerait donc cette concurrence afin de faire disparaître les anomalies du blocage des prix; mais le Gouvernement a prévenu les sociétés que, si elles se faisaient concurrence en demandant des prix inférieurs aux prix fixés, il interviendrait et supprimerait, au besoin, une partie de la subvention. L'industrie avait donc intérêt à minimiser la concurrence, afin de conserver les avantages qu'elle retirait sous forme de subventions. Il ne saurait y avoir de doute là-dessus.

M. Coldwell: Mais, outre les subventions, les bénéfices des meuniers, selon les rapports de la Banque du Canada, se sont accrus par la suite d'une année à l'autre.

L'hon. M. Garson: Non.

M. Coldwell: Je le crois.

M. Drew: Monsieur le président, je ne veux pas interrompre cette discussion très intéressante; cependant, je ne voudrais pas qu'on me mette à même de dire que le ministre est le seul à retarder indûment l'adoption du présent bill.

L'hon. M. Garson: Je tiens à être courtois envers mon ami le chef de l'opposition, de même qu'envers le représentant de Rosetown-Biggar, mais je trouve que c'est très difficile. Je m'excuse si j'ai interrompu mon honorable ami.

M. Drew: Je reconnais que le ministre a de fait répondu à des questions et je ne voulais pas interrompre la discussion.

M. Coldwell: Je remercie le chef de l'opposition de me laisser poser certaines questions maintenant.

M. Drew: J'aimerais terminer mes observations; les questions pourront venir ensuite.

Pour en revenir au point où j'en étais, je ne voudrais pas qu'il reste un doute au sujet

[L'hon. M. Garson.]

des paroles exactes qu'a employées le ministre et dont je parlais. Je cite donc ses paroles, page 2196 du *hansard* d'hier:

Je croyais qu'il se faisait de mon intelligence une idée assez haute pour ne pas me demander une assurance semblable. S'il réfléchit un instant aux ennuis auxquels il m'a fallu faire face relativement à cette affaire, il doit certes le savoir, il peut être assuré que, quand ce ne serait que par instinct de conservation de ma part, il n'a rien à craindre à l'avenir.

J'affirme que ces paroles ont été bien interprétées dans ce que j'ai dit, compte tenu de l'observation que j'ai formulée par la suite et avec laquelle le ministre peut être d'accord ou ne pas l'être, mais dans laquelle j'ai exprimé mon avis sur la véritable signification de ces paroles. Je suis tout à fait convaincu que les paroles que le ministre vient de prononcer indiquent qu'au lieu de reconnaître la gravité de ce qui s'est passé,—je ne saurais trop souligner combien je me rends compte de cette gravité,—le ministre croit réellement que ce serait une bonne chose qu'on pût éviter des ennuis de ce genre. Et je ne vois rien qui démontre qu'il a d'autres pensées à ce sujet.

L'hon. M. Garson: Éluçidons ce point dès maintenant, s'il y a possibilité. Il serait à souhaiter que de tels ennuis pussent être évités, et à mon avis le meilleur moyen de les éviter consiste à faire la publication conformément à la loi. J'ai parlé du vulgaire motif de l'intérêt personnel, mais une telle façon d'agir aurait été opportune pour des motifs d'un ordre aussi élevé que ceux qu'invoque mon honorable ami. Je ne saurais être plus explicite, mais si l'honorable député éprouve de l'inquiétude à cet égard, qu'il indique une formule raisonnable, et j'y souscrirai peut-être. Je ne voudrais pas que mes remarques d'hier fussent mal interprétées car elles ne comportaient nullement les sous-entendus que l'honorable député a cru y voir.

M. Drew: J'ai le plus vif désir d'apporter mon entière collaboration, mais je suis d'avance si certain que tout mémoire émanant de moi serait jugé inacceptable que je ne me donnerai pas la peine d'en préparer un, ce qui épargnera au ministre le temps qu'exigerait la lecture de ce document. Ce que je formulerais ainsi aurait peut-être quelque rapport avec les opinions exprimées dans un des nombreux éditoriaux qui ont paru à ce propos. La gravité de la situation a été fort bien exposée dans un éditorial paru dans le numéro du 22 novembre du *Saturday Night* de Toronto. Je rappelle que ce journal est d'une très haute tenue et qu'il ne s'est jamais montré injuste envers le Gouvernement dans ses commentaires sur les affaires